



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016**

**Présents** : MM. BLANC Laurent, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier, BEN ALI Zaïna, BUISSON Frédéric, PAOLETTI Cécile, SANNA Magali

**Absents** : MELANO Yolène

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Approbation du compte rendu de la séance du 5 novembre 2015**

Le compte rendu de la séance du 5 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur la demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour des travaux de réseaux d'eau potable respectant la charte qualité nationale.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Christophe Rival, qui a remis sa lettre de démission le 23 janvier 2016, afin d'expliquer les motifs de sa décision.

**I - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LA VERDIERE (DOSSIER CONSULTABLE EN MAIRIE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de La Verdrière pour la période 2015-2034 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

**II – APPROBATION DU RAPPORT CLETC (TRANSFERT DE CHARGES LIEES AUX SERVICES PETITE ENFANCE)**

**Vu** la délibération n° 2014/063 de la CCPV prise en date du 12 mars 2014 approuvant le rapport de la CLET concernant le transfert des charges de l'office de tourisme de Barjols ;

**Vu** la délibération n° 2014/163 de la CCPV prise en date du 14 octobre 2014 portant extension de la compétence « Petite Enfance » à l'ensemble du territoire communautaire ;

**Vu** l'article 1609 nonies C IV du CGI portant sur la mise en œuvre d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges ;

**Vu** la délibération n° 2014/0186 de la CCPV prise en date du 13 novembre 2014 portant sur la création d'un service mutualisé en urbanisme à l'échelle communautaire ;

**Vu** la délibération n° 2014/0191 de la CCPV prise en date du 13 novembre 2014 fixant les modalités de participation des communes au financement du service mutualisé en urbanisme communautaire selon les dispositions de l'article L5211-42 du CGCT ;

**Vu** le rapport de la CLET proposé suite aux séances de travail du 24 novembre 2015 et du 08 décembre 2015 relatives au transfert des charges liés aux services « petite enfance » des communes de Rians, St Julien le Montagnier, Ginasservis et La Verdrière ;

Après présentation des éléments du rapport de la CLETC du 08 Décembre 2015, M. le Maire demande à l'assemblée de valider les transferts de charges de fonctionnement et de coût d'entretien des bâtiments des établissements de crèche sur les communes de Rians, St Julien le Montagnier, et les charges nettes de fonctionnement des communes de Rians, St Julien le Montagnier, Ginasservis et La Verdrière auprès du SIVU Lei Belugo, gestionnaire d'un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant, telles que définies ci-dessous.

Il précise que ces transferts de charges des communes de Rians et de St Julien le Montagnier induisent une réduction de leur attribution de compensation du même montant dès l'année 2015, ainsi que pour les communes conventionnée pour le service mutualisé d'urbanisme.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du rapport de la CLET induisant le versement des attributions de compensation suivantes pour les communes membres de la Communauté de communes Provence Verdon :

COMMUNES	Dotation de Compensation 2014	SMU 2015	Reprise OT	CLET PE dec 2015	Dotation de Compensation 2015
Artigues	6 410,00 €	732,26 €		- €	5 677,74 €
Barjols	421 602,85 €	4 107,14 €	5 820,00 €	- €	41675,71 €
Brue-Auriac	19 492,12 €	2 758,58 €		- €	16 733,54€
Esparron	824,32 €	769,42 €		- €	54,90 €
Fox Amphoux	13 296,00 €	403,71 €		- €	12 892,29 €
Ginasservis	127 643,00 €	3 295,11 €		- €	124 347,8€
Montmeyan	58 495,00 €	1 458,97 €		- €	57 036,03 €
Ponteves	46 810,81 €	2 179,92 €		- €	44 630,89 €
Rians	381 827,00 €	4 773,04 €		69 287,24 €	307 766,7€
St Julien le M	152 140,00 €	3 521,10 €		48 900,34 €	99 718,56 €
Saint Martin	344,69 €	653,15 €		- €	- 308,46 €
Seillons	33 991,97 €	1 916,60 €		- €	32 075,37 €
Tavernes	34 571,06 €	2 721,07 €		- €	31 849,99 €
Varages	126 207,23 €	1 851,31 €		- €	124 355,92 €
La Verdrière	39 764,00 €	4 939,05 €		- €	34 824,9€
<b>Total CCPV</b>	<b>1 463 420,05 €</b>	<b>36 080,43 €</b>	<b>5 820,00 €</b>	<b>118 187,58 €</b>	<b>1 303 332,04 €</b>

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

### **III – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CABASSE DU SIDEVAR**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, par délibération en date du 26 mai 2015, la commune de Cabasse a sollicité le retrait de leur commune du SIDEVAR ;

Il rappelle la délibération en date du 4 décembre 2015 du comité syndical du SIDEVAR qui rejette la demande de retrait de la commune de Cabasse.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la demande de la commune de Cabasse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rejeter la demande de retrait du SIDEVAR de la commune de Cabasse dans les conditions déterminées par le Comité syndical du SIDEVAR.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

### **V - DEMANDE DE SUBVENTION (DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX)**

Monsieur le Maire rappelle que la dotation d'équipement des territoires ruraux est destinée à soutenir les projets d'investissement structurants des communes et des EPCI dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ou visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural.

Il propose de présenter en priorité n° 1 la rénovation des réseaux AEP

<b>NATURE DU FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>Auto-financement :</b>	0.00	0%
<b>Emprunt :</b>	93 750,00 €	30%
<b>DETR :</b>	125 000,00 €	40%
<b><u>SOUS-TOTAL 1 :</u></b>	<b>218 750,00 €</b>	<b>70 %</b>
<b>Autres financements</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>- Agence de l'eau</b>	93 750,00 €	30%
<b><u>SOUS-TOTAL 2 :</u></b>	<b>93 750,00 €</b>	
<b>TOTAL :</b>	<b>312 500,00 €</b>	<b>100 %</b>

Il propose de présenter en priorité n° 2 : Le réaménagement de l'Hôtel de ville incluant une agence postale communale lié aux contraintes des nouvelles normes d'accessibilité.

<b>NATURE DU FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>Auto-financement :</b>	0.00	0%
<b>Emprunt :</b>	462 750,00 €	50%
<b>DETR :</b>	370 200,00 €	40%
<b>SOUS-TOTAL 1 :</b>	462 750,00 €	90 %
<b>Autres financements</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>%</b>
<b>- Conseil Départemental</b>	92 550,00 €	10%
<b>SOUS-TOTAL 2 :</b>	92 550,00 €	10 %
<b>TOTAL :</b>	925 500,00 €	100 %

Le Maire informe l'assemblée que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué. D'autre part, le plan de financement doit prévoir que le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

**VI – DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU POUR DES TRAVAUX DE RESEAUX D'EAU POTABLE RESPECTANT LA CHARTE QUALITE NATIONALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à projets portant sur les économies d'eau a été lancé par l'Agence de l'Eau. Les études, travaux, équipements qui permettent de réduire les gaspillages et d'améliorer les rendements de réseaux ou de réduire les consommations (mise en œuvre de technologies économes en eau, changement de pratiques) sont éligibles. (Délibération N° 15/2015 du 29 mai 2015)

Il précise que le contenu et l'estimatif prévisionnel hors taxe de l'opération sont les suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Montant total HT</b>
Travaux, études	697 249,00€
Maîtrise d'œuvre	34 863,00 €
Divers	34 863,00 €
<b>TOTAL HT</b>	766 975,00 €
<b>Total TTC</b>	920 370,00 €

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

## VI - QUESTION DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Catherine BORDES, adjointe aux affaires scolaires, les conseillers suivants seront contactés pour la remplacer mais ajoute que le poste d'adjoint sera annulé.
- 2) Les NAPS sont déclarés à la DJES et à la CAF ceci pour obtenir les aides. Il est nécessaire de nommée une directrice, détentrice du BAFD, pour gérer les activités. Andréa, directrice actuelle de l'ALSH assurera cette fonction et en même temps animera une activité manuelle.
- 3) Information que le FESTIV'ARTS (4ème édition) se déroulera à la Verdière cette année, le 2 juillet 2016. Très grande manifestation qui nécessitera une participation active des associations volontaires.
- 4) Dans le cadre du projet « jeunesse » un animateur a été recruté sur le collège de Barjols, il assurera ainsi la programmation pour les jeunes fréquentant le collège.
- 5) Le dossier technique de l'ADAP (mise aux normes des bâtiments communaux) a été validé en Préfecture le 25 janvier 2016.
- 6) Information sur la visite de l'utilisation d'une chaudière à bois à Ollières le 2 février. Pour ceux qui sont intéressés.
- 7) Il est donné à connaissance qu'une redevance pour utilisation du domaine public pourrait être demandée aux taxis qui ont leur enseigne sur la commune. Un emplacement leur serait réservé à cet effet. Il est fait remarquer que cela pourrait diminuer le nombre de places de parking. Mme M.A Georges dit que l'emplacement réservé « handicapé » sur la place n'est toujours pas matérialisé. Là encore, les places de parking sur cette même place sont amputées par l'encombrement permanent des travaux, ce qui pose problèmes.
- 8) Les 13èmes boucles du Haut Var (course cycliste) se dérouleront du 15 au 17 février. La course prendra le départ le 16 février à La Verdière pour se diriger vers Régusse. Une subvention de 1500 € leur sera allouée.
- 9) M. D.ZICKGRAFF fait remonter les problèmes récurrents dans les cars pour le collège. Les parents se plaignent que le car part en retard et que pour être à l'heure au collège, le chauffeur augmente la vitesse. Le signalement de cette situation a été transmis immédiatement au Service Transports du Conseil Départemental.
- 10) Mme Marie-Ange Georges renouvelle la demande de création d'un emplacement de parking réservé aux handicapés sur la place Centrale.

*La séance est levée à 19 heures 45*